

DEMANDE DE PASSEPORT

Rendez-vous le :

Pré-demande de passeport en ligne : https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire

1ère DEMANDE PERSONNE MAJEURE

Carte d'identité sécurisée (attention connaître votre filiation « date et lieu de naissance » des parents) ou acte de naissance de moins de 3 mois (à demander en mairie de lieu de naissance)

Justificatif de domicile en original de moins de 3 mois (<u>aucun échéancier ne sera accepté sauf facture EDF</u>), impots, assurance habitation, facture tel portable ou fixe....

2 photos d'identité en couleur 35x45mm identiques, récentes, de face, tête nue, bouche fermée, fond uni clair Timbre fiscal 86 €

Enfant majeur vivant chez les parents ou tierce personne

Fournir le justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergent + sa carte d'identité Une attestation sur l'honneur précisant l'hébergement de plus de 6 mois (sur papier libre)

En cas de mariage (de – de 3 mois) - pour justifier du nom d'épouse –

En cas de veuvage Acte de décès (de – de 3 mois)

En cas de divorce Jugement de divorce autorisant l'usage du nom de l'ex-conjoint.

RENOUVELLEMENT DE PASSEPORT

Pièces identiques à la 1ère demande + ancien passeport

ATTENTION Votre ancien passeport peut être renouvelé gratuitement à concurrence de la durée de validité dans les cas suivants :

- Droit acquitté (voir fin de passeport)
- Changement d'adresse
- Changement de situation matrimoniale (fournir acte de mariage)

PERTE OU VOL

Pièce identique à la 1^{ère} demande + déclaration de perte (à établir en mairie) ou de vol (à établir en Gendarmerie)

HORAIRES D'OUVERTURE PASSEPORT DE LA MAIRIE DE MALESHERBES

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

02 38 34 85 36

Du Lundi au Vendredi

De 9h à 11h30 et de 14h à 16h30

Pour les <u>remises de passeports</u>, horaires identiques du lundi au vendredi sans rendez-vous

Le mineur et son représentant légal doivent se présenter ensemble pour le retrait